

PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 03 juin 2016 à 20H30

L'an deux mil seize le trois juin le Conseil Municipal de la commune de LAGNEY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation, pour une réunion ordinaire, sous la présidence de Madame Frédérique SAUVAT.

Étaient présents : M. Henri SOYER, M. Bernard CHENOT, M. Alain BAZARD, M. Laurent PERRETTE, Mme Géraldine MAUJEAN, Adeline CHENOT, Mme Murielle POPU, Mr Marc SAINT PE

Était absent / excusé : M. Julien GUINOT, Mme Sandrine MERGEN

Procurations / : Mme Sandrine MERGEN a donné procuration à Mme Murielle POPU

Nombre de conseillers en exercice : 11 * Présents : 09 * Votants : 10

Secrétaire de séance : Monsieur Marc SAINT PE

01 - 2016-015 – Echange parcelles Commune/Mr et Mme COCHARD

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité;

Décide l'échange suivant :

La commune cède à M. et Mme COCHARD la parcelle AN 770 issue de la division de la parcelle AN334 d'une surface de 0.35 are en contrepartie M. et Mme COCHARD cèdent à la commune la parcelle AN 773 issue de la division de la parcelle AN 648 d'une surface de 0.34 are

Les frais d'acte sont pris en charge par la commune

Autorise la Maire à signer les documents et actes correspondants

02 - 2016-016 – Bail location chasse en forêt communal

Le bail de chasse de Mr FUCHS Bernard actuel locataire arrive à terme au 31 mars 2016, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité.

Accepte de renouveler le bail de location de chasse à Monsieur FUCHS Bernard 59 rue Principale 67360 OBERDORF SPACHBACH, pour un montant annuel de 9 960 €/an (neuf mille neuf cent soixante euros).

Le loyer sera révisé chaque année, au premier avril pour l'année à venir en fonction de la variation des salaires des gardes-chasse particuliers du cours du blé fermage et de l'indice « matériels agricoles » de l'INSEE, avec pour référence les indices de 2016.

Demande à ce que soit établi un bail de 9 ans (neuf ans) à compter du 1er avril 2016.

Autorise Monsieur le Maire à établir le bail de location, le cahier des charges et à signer ces documents et tout document relatif à ce contrat de location.

La recette correspondante sera imputée à l'article 7035 du budget principal de la Commune.

03 - 2016-017 – Travaux de voirie / Réfection route de Bouvron

Au vu de la dégradation importante de la route de Bouvron

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité ;

Décide d'entreprendre les travaux de réfection partielle de la route de Bouvron

Accepte le devis des travaux présenté par la Société COLAS pour un montant de 18 465 € H.T. (22 158€ T.T.C.)

Autorise Mme la Maire à signer tout document relatif à ces travaux.

Le Fond de Compensation de la T.V.A. (FCTVA) est depuis la dernière loi des finances applicable sur ce type de travaux.

Le Conseil municipal décide également de solliciter une demande de subvention annuelle d'investissement sur ces travaux pour un montant de 4 500€.

04 – 2016 – 018 Travaux sécurisation barrière côté droit de la mairie.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Décide de réaliser les travaux de sécurisation de la barrière côté droit de la mairie

Accepte le devis présenté par la Société EI MCM pour un montant H.T. de 1 950€ (2 340€ T.T.C.) Ces travaux sont à réaliser en urgence

Autorise Mme la Maire à signer tout document relatif à ces travaux

05 - 2016-019 – BP Service de l'EAU / Modification de crédit

Après vérification des budgets prévisionnels de la commune par les services de la Trésorerie, il s'avère qu'il y a eu une erreur sur l'imputation d'un compte de mandatement;

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide de réaffecter les montants suivants:

Compte 22531/Immobilisations reçues en affectation / réseaux d'eau - 9 500 €
Compte 21531/Immobilisations corporelles / réseaux d'eau + 9 500 €

Autorise Mme la Maire à signer tout document relatif à cette opération.

06 - 2016-020 – P.D.I.P.R. / CONVENTION

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'en application de l'article L 361-1 de la loi n° 2006- 436 du 14 avril 2006 du Code de l'Environnement chapitre 1er (Itinéraires de randonnée) et de la circulaire du 30 août 1988, le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle souhaite, sur le territoire de la commune, élargir ou modifier le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.) adopté en session du 9 décembre 2013 conformément au règlement départemental de la randonnée.

(1) La présente délibération vient en complément de la décision du Conseil municipal prise le 20 juin 2013 acte 2013-016 relative au PDIPR.

Conformément à l'article L 361-1 de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006 du Code de l'Environnement chapitre 1er (Itinéraires de randonnée) et à la circulaire du 30 août 1988, et après avoir pris connaissance de la carte annexée à la présente délibération représentant les nouveaux tracés situés sur le territoire de la commune, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

EMET:

un avis simple(*), sur l'ensemble du tracé du P.D.I.P.R. de la commune,
un avis conforme (*), concernant l'inscription des chemins ruraux suivants :
le cas échéant

(*): favorable ou défavorable

Tronçon	Statut	Dénomination locale	Section
14041	CHEMIN RURAL	DIT DU THIAUCOURT	AN

S'ENGAGE :

En ce qui concerne les chemins ruraux et les voies communales :

- à conserver aux chemins ruraux inscrits au P.D.I.P.R. leur caractère public, ouvert et entretenu ;
- à empêcher l'interruption du cheminement, notamment par des clôtures ;
- à ne pas aliéner totalité ou partie des chemins ruraux comme définis ci-dessus ;
- à maintenir ou rétablir la continuité des itinéraires lors des opérations d'aménagement foncier sans allonger le parcours de manière excessive ou diminuer sensiblement la qualité des paysages traversés et en accord avec le Conseil départemental de Meurthe- et-Moselle ;
- à autoriser le balisage et la mise en place de panneaux nécessaires à la pratique de la randonnée, conformément à la charte départementale de balisage et de signalisation des itinéraires de promenade et de randonnée ;
- à inscrire les itinéraires concernés dans tout document d'urbanisme lors d'une prochaine révision ou de son élaboration ;
- à informer le Conseil départemental de toutes modifications concernant les itinéraires inscrits ;
- à entretenir ou à faire entretenir les chemins ruraux définis ci-dessus afin de maintenir en permanence le bon fonctionnement du cheminement mis à disposition du public.

- Autorise Mme la Maire à signer la « Convention de passage » entre le Président du Conseil départemental et la Commune.

07 - 2016-021 – Demande de subvention « Les Écoliers des Côtes de Toul » pour l'organisation de la kermesse 2016

L'association Les Ecoliers de Côtes sollicite la commune pour une subvention dans le cadre de l'animation kermesse 2016.

Mme Murielle POPU secrétaire de l'association « Les écoliers des Côtes » quitte la salle du Conseil municipal.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

Décide de ne pas donner suite à cette demande, considère que l'association a déjà perçue sa subvention de fonctionnement annuelle.

Le conseil municipal se réserve la possibilité de verser une subvention sur projet comme son règlement le propose.

08 - 2016-022 – Programme de travaux 2016 en forêt communale

Mme la Maire présente aux membres du conseil municipal les propositions travaux en forêt communale présentées par l'O.N.F.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- d'effectuer les travaux sylvicoles

- Cloisonnement : localisation 1j Sous-partie Nord
- Dégagement et entretien des cloisonnements : localisation 8
- Nettoyement de régénération : localisation 26j,27j,29j .
pour un montant H.T. de 22 396.75 € (24 636.42€ T.T.C.)

- d'effectuer les travaux de maintenance et de maintenance Tranchée Barbière et Grande Tranchée pour un montant de 735.68€ H.T. (809.25€ T.T.C.)

Autorise Mme la Maire à signer tous documents relatifs à ces travaux.

Autre décisions :

Le conseil municipal décide à l'unanimité des votants d'accepter le protocole d'échange des poêles à bois des quatre logements communaux.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des votants d'accepter le devis de l'entreprise DESAUTEL pour le remplacement des BAE pour un montant de 524.05€ H.T.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des votants de refuser le devis de l'entreprise DESAUTEL pour le remplacement d'une liaison câble entre le boîtier Type 4 et le déclencheur manuel pour un montant de 644.87€ H.T.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des votants, et avec son accord, de nommer Mme BOUCHOT, secrétaire de mairie, référent-habitat communal.

Divers :

- Mmes Frédérique SAUVAT et Géraldine MAUJEAN représenteront la commune à la réunion PLUI du mardi 07 juin prochain.

- Le 3^{ème} Conseil d'école se tiendra à Lagny le mardi 14 juin à 17h30. Mme Murielle POPU représentera les élus de la commune.

Rendez-vous avec l'entreprise STPL Jeudi 09 juin pour faire un état des travaux de la rue du Noroi.

- Le tirage des jurés d'Assises se tiendra le mardi 05 juillet à Lucey. Présence de Mme Géraldine MAUJEAN.

- Suite à la demande de Mr Bernard PAQUIN, président de l'AMCVG, le conseil municipal se prononce pour la création début septembre d'un groupe de travail chargé d'organiser la commémoration intercommunale du 11 novembre 2016.

- Le conseil municipal prend connaissance de l'annulation d'une déclaration préalable de travaux

Clôture de la séance du conseil municipal à 23h30.

VU par Nous Maire de la Commune de Lagny, pour être affiché le 06/06/2016 à la porte de la Mairie

La Maire,
Mme Frédérique SAUVAT